

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU LUNDI 19 MAI 2025**

**Date de convocation :** 13 mai 2025

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-062 à 25-090 incluse	24	06	09	30

**Secrétaire :** M. Marc RIVET

**PRÉSENTS :** M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjointes, MM. JUBERT, WUILQUE, GERMAIN, Mme VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, FERRY, Mme LÉOSTIC, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Chantal LETOURNEUR ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC
- M. Diego ORTEGA ayant donné pouvoir à M. Jacky VALLÉE

**ABSENT EXCUSÉ :** M. BALSAN

**ABSENTS:** M. Charles SAVY, Mme Anne LESAULNIER

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

**DÉLIBÉRATION : 25-072 Convention avec l'Éducation Nationale pour la poursuite du dispositif petits-déjeuners dans les écoles du réseau d'éducation prioritaire**

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

**PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE**

**DES ANDELYS**

**PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE**

**AFFICHÉ LE**

23 MAI 2025

23 MAI 2025

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD



N° 25-072

**CONVENTION AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE POUR  
LA POURSUITE DU DISPOSITIF « PETITS DEJEUNERS »  
DANS LES ÉCOLES DU RÉSEAU D'ÉDUCATION  
PRIORITAIRE**

**RAPPORT**

**Mme Marie-Dominique PERCHET** rappelle que la promotion de la santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et positive et que l'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage. Il importe donc de favoriser un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves, et pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales.

Ce dispositif répond à un double objectif :

- participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.
- accompagner cette distribution d'un volet éducatif afin d'apporter aux élèves une éducation à l'alimentation permettant de développer un projet pédagogique et éducatif.

La présente convention est établie entre l'Inspection académique de Rouen et la Ville de Louviers, pour la période allant du 1er janvier 2025 au 4 juillet 2025. Elle a pour objectif de formaliser l'expérimentation du dispositif « Petits déjeuners » au sein des écoles situées dans les territoires relevant du Réseau d'Éducation Prioritaire.

Dans le cadre de ce dispositif, des petits déjeuners sont servis aux élèves des classes concernées tous les matins de 8h20 à 8h40.

Afin de mener à bien la mise en œuvre de cette expérimentation, la présente convention définit les missions des services de l'Etat et de la Ville de Louviers. La participation de l'Etat est calculée sur un forfait d'1,30 €/élève.

Les dépenses sont prévues au budget 2025.

Il n'y a aucun reste à charge pour la famille.

## DÉCISION

**LE CONSEIL**, ayant entendu le rapporteur et après en avoir délibéré,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

**Considérant** que la mise en place du dispositif *Petits déjeuners* contribue à la promotion de la santé à l'école et renforce également l'éducation à l'alimentation dans le cadre favorisant un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves, et pour certains de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales,

**Considérant** le projet de convention annexé à la présente délibération,

**APPROUVE** les termes de la convention

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à percevoir les subventions afférentes.

**Adoptée à l'unanimité**

**Pour copie conforme**

**Le Maire,**



**François-Xavier PRIOLLAUD**

